

Prix de vente	<u>Mandat Simple</u> Montant des honoraires appliqués au net vendeur <i>A la charge de l'acquéreur</i>		<u>Mandat Confiance</u> Montant des honoraires appliqués au net vendeur <i>A la charge de l'acquéreur</i>	
	En dessous de 299.000 €	5,00% HT	6,00% TTC	4,58% HT
De 300.000 € à 899.000 €	4,17% HT	5,00% TTC	3,75% HT	4,50% TTC
De 900.000 € à 1.199.000 €	3,75% HT	4,50% TTC	3,33% HT	4,00% TTC
Au-delà de 1.200.000 €	3,33% HT	4,00 %TTC	2,92% HT	3,5% TTC
Estimation	100 HT	120 TTC	100 HT	120 TTC
Parking/Grenier	2.500 HT	3.000 TTC	2.500 HT	3.000 TTC

**Résumé : La loi ALUR a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires, applicable à compter du 15 SEPTEMBRE 2014.**

## **Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte<sup>(1)</sup> et Meublée<sup>(1)</sup>**

**Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :**

Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

**Année de référence : 2019**.....

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 12 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

### **Honoraires à la charge du locataire**

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12€ / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m <sup>2</sup> TTC

### **Honoraires à la charge du bailleur**

Honoraires d'entremise et de négociation	200€ TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12€ / m <sup>2</sup> TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m <sup>2</sup> TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

**Barème établi le 1/09/2021**

**VERSAILLES / LE CHESNAY / ROCQUENCOURT**

# BARÈME GESTION LOCATIVE



## HONORAIRES DE GESTION Century 21 Agence de la Cathédrale

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<b>En % HT de l'encaissement</b>	<b>6 %</b>	<b>7 %</b>	<b>8 %</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges en lien avec le syndic	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes et inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	99 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	90 € TTC par heure
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	200 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	4 % TTC du montant des travaux TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	○	●	150 € TTC
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	Sur devis
Formalités de fin de clôture de gestion	○	○	○	200€TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%